



SPELEO CLUB ORSAY FACULTE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021 du SCOF (Spéléo Club Orsay Faculté)

SCOF
Mairie d'ORSAY
2 place du Général LECLERC
91400 ORSAY

Le 12 Décembre 2021, à 11h00, les membres de l'association SCOF se sont réunis par visio-conférence et en présentiel, compte-tenu du contexte sanitaire français, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président M. Yves LEGER. Compte-tenu du mode d'organisation de cette assemblée, il n'a pas été établi de feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Les participants, ainsi que les membres desquels ils avaient reçus mandat sont précisés en annexe.

L'Assemblée était présidée par M. Yves LEGER.

Il était assisté d'une secrétaire de séance Mme Keltia GOMEZ et de M. Philippe GEFFARD, trésorier de l'association.

Plus des 2/3 des membres inscrits étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 17 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- 1. Montant de la cotisation club 2022**
- 2. Rapport moral par le Président**
- 3. Bilan financier 2021**
- 4. Budget prévisionnel 2022**
- 5. Élection du bureau**
- 6. Autres points non soumis au vote**
 - a. CDS 91**
 - b. Camp Picos 2021**
 - c. Gestion du matériel Picos**
 - d. Bilan des activités 2021 et programme des sorties 2022**
 - e. Vie du blog**
 - f. Rappel des règles applicables aux sorties**
 - g. Prêt de matériel**
 - h. Divers**



SPELEO CLUB ORSAY FACULTE

L'ensemble des documents suivant ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations :

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale et points de vote
- Rapport moral du président
- Bilan financier
- Budget prévisionnel
- Bilan des activités

Le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Montant de la cotisation club 2022
- Rapport moral par le Président
- Bilan financier 2021
- Budget prévisionnel 2022
- Tarif prêt de matériel
- Élection du bureau

1-Montant de la cotisation club 2022

Le montant de la cotisation annuelle reste à 40 euros.
L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

2-Rapport moral par le Président

Après partage sur la lecture du rapport moral, l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

3-Bilan financier

Philippe GEFFARD et Yves MARANG (en tant que scrutateur) présentent la synthèse financière de l'activité et le bilan financier de l'association.

Compte-tenu des périodes de confinement sanitaire, l'activité 'Sorties' a été peu importante cette année. Le nombre de flux financiers est évidemment en baisse par rapport aux années précédentes. Les principaux postes sont l'encaissement des cotisations et les virements à la fédération pour l'adhésion des licenciés.

Le bilan global est en déficit maîtrisé compte-tenu de la valorisation du poste amortissement et du poste obsolescence matériel.

Il est aussi représenté la manière de valoriser l'activité des bénévoles et l'intégration de celle-ci au bilan. L'assemblée souhaite toutefois avoir des éclaircissements la nécessité de procéder ainsi.

L'Assemblée Générale adopte le bilan financier à l'unanimité.

4-Budget prévisionnel 2022

Philippe GEFFARD et Yves MARANG (en tant que scrutateur) présentent le budget prévisionnel de l'exercice 2022.

Les postes principaux restent :

- L'encaissement de cotisations
- Les prélèvements de la Fédération française de spéléologie pour les licences
- Les subventions à obtenir auprès des différentes instances de la fédération

Des subventions CDS91, CREI et COSIF seront demandées pour l'achat de matériel et les frais d'hélicoptères pour le camp des PICOS.

L'Assemblée Générale adopte le bilan prévisionnel (Cf Annexe 2) à l'unanimité.

5-Élection du Bureau

Le Bureau est renouvelé. Ses membres élus pour une durée d'un an, sont :



SPELEO CLUB ORSAY FACULTE

- Président : Yves LEGER
- Vice-Président : Pas de candidat
- Trésorier : Philippe GEFFARD
- Trésorier adjoint : Yves MARANG
- Secrétaire : Keltia GOMEZ
- Secrétaire adjoint : Pas de candidat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bruno LONCHAMPT est renouvelé en tant que Responsable Matériel.

6-Autres points abordés non soumis au vote

a-CDS91

Le CDS91 continue et accentue son activité grâce à la participation des clubs en particulier le SCOF (Caumont, Initiation jeunes, stage nœuds, PICOS, ...). Le poste de trésorier est repris par Eric SECHET.

Rappel sur le fonctionnement des subventions CDS : Elles peuvent, entres autres, servir à l'achat de matériel, mais sont accordées dans la limite de 50% des dépenses totales de la sortie. Elles sont accordées sur présentation de justificatifs.

b-Camps PICOS

Point exposé par Hubert FABRIOL.

Pour 2022, il s'agira des mêmes préparatifs qu'en 2021. Le camp se déroulera de la fin du mois de juillet à mi-août. Cette année, nous fêterons les 50 ans des PICOS. L'un des points à traiter au début de l'année 2022 sera les modalités d'organisation de l'évènement.

c-Gestion du Matériel PICOS

Pour rappel, la gestion des EPI est déléguée à Hubert FABRIOL par Bruno LONCHAMPT. Le fichier du matériel sera nécessairement à mettre à jour en 2022.

d-Activités

Le compte-rendu des activités 2021 a été envoyé l'avant l'assemblée Générale
Pas de remarques particulières.

Yves LEGER nous informe, qu'ayant eu Michel De BISSY au téléphone, celui-ci peut nous héberger dans son chalet au Grand-Bornand pour des activités variées (Ski entre autres).

Parmi, les sorties potentielles à organiser : Interclub avec le CDS, désobstruction à Caumont, Camp à Chambéry probablement début juillet si possible,

e-Vie du blog

Le Blog du SCOF est un outil de communication qui permet de solliciter les vocations de futurs adhérents. Il contient beaucoup de contenu et sa mise à jour a été faite régulièrement au-cours de l'année 2021. Il est important de continuer sur la dynamique entretenue par Senior (Yves MARANG).

Yves LEGER rappelle que chaque sortie doit faire l'objet d'un compte-rendu qui peut être mis en ligne sur le site du SCOF.

f-Rappel des règles applicables aux sorties

- Communiquer suffisamment avant pour informer les membres
- Faire un compte-rendu de la sortie
- Tenir des comptes en y intégrant les justificatifs
- Ne pas oublier de prendre des coupons d'assurance et le prêt de matériel pour les non SCOF.

g-Prêt de Matériel



SPELEO CLUB ORSAY FACULTE

Le CDS devrait établir un tarif de location normalisé lors du prêt de notre matériel lors des sorties CDS ou Inter Clubs.

h-Divers

Le trésorier rappelle que pour émettre des licences, il est nécessaire d'avoir le bulletin d'adhésion, le certificat médical de moins d'un an ainsi qu'avoir honoré le paiement de sa cotisation.

Pour cette dernière et de manière générale pour tous les échanges financiers, privilégier les virements.

Pour les certificats médicaux et bulletin d'adhésion, une copie par mail suffira dans un premier temps, mais il sera nécessaire de faire parvenir les originaux par lettre au trésorier dès que possible.

Hors réunion et conformément aux documents envoyés, le Président rappelle que la licence ne couvrant que la responsabilité civile, il est obligatoire d'avoir une assurance complémentaire souscrite à titre individuel ou auprès de la fédération pour les dommages corporels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h00

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Ville neuve le roi, le 12 Décembre 2021

Le Président de séance Le Secrétaire de séance

Le Président de séance
Yves LEGER

Le Secrétaire de séance
Keltia GOMEZ



SPELEO CLUB ORSAY FACULTE

Annexe 1: Membres présents et leurs pouvoirs éventuels

Bruno LONCHAMPT
Paul BENOIT
Cécile MILLER, ayant pouvoir de Joachim PINTO
Peter NAGY
Yves LEGER, ayant pouvoir de Michel De BISSY
Philippe GEFFARD
Keltia GOMEZ
Hubert FABRIOL
François GASPARD
Emanuele ZANDA

Membres excusés
Philippe DEPLAND
Isabelle DURAND
Yves MARANG
Louis LAUGERON
Valentine ROGEN
Annabel DESCHAMPS



SPELEO CLUB ORSAY FACULTE

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2022

SCOF			
Budget Prévisionnel exercice 2022			
Recettes		Dépenses	
Gestion courante:	17 190	Gestion courante:	15 210
Cotisations membres SCOF + FFS	2 000	Cotisations FFS membres	1 500
		Cotisation FFS SCOF 2022	0
		Adhésions CDS91 2022	20
Coupons assurance FFS	90	Coupons assurance FFS	90
Prêt de matériel	100		
Subventions:			
<i>CDS91 - Activités</i>	700		
<i>CDS91 - PICOS</i>	400		
<i>COSIF - PICOS</i>	400		
		Fournitures diverses	100
Sorties	7 000	Sorties	7 000
Bénévolat	6 500	Bénévolat	6 500
Finances	11	Finances	80
Intérêts livret A	11	Frais bancaires et postaux	80
Ventes	1 000	Achats	2 161
Revente matériels neufs aux membres	1 000	Matériel SCOF	2 161
Picos	500	Picos	1 000
participation non-scof	500	Hélico	1 000
		Matériel PICOS	300
Formation	200	Formation	200
Divers	0	Divers: AG, admin...	250
TOTAL	18 901	TOTAL	18 901